

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 septembre 2024
Délibération n°18

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-sept septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le dix-neuf septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : BARONNAT Bernard à ADISSON Franck - MOUGIN Rémi à GRANET Alice - VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS : REALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE A LA SUITE DES CRUES DES 20 ET 21 JUIN 2024

Madame le maire rappelle que les intempéries des 20 et 21 juin 2024 ont occasionné des crues importantes des torrents de l'Onde, de Saint Pierre, de Celse Nière, du Gyr et de la Gyronde.

Ces crues ont notamment provoqué des érosions de berges et des apports de matériaux alluvionnaires importants et généralisés, des destructions partielles de digues et protections de berge, ainsi qu'une rupture de la conduite d'amenée d'eau du captage de Beassac.

Madame le maire rappelle qu'avec l'accord des services de la DDT/SEEF/PE et de l'Office Français de la Biodiversité, une première intervention a été réalisée par deux entreprises réquisitionnées entre le 21 et le 28 juin 2024, afin de procéder aux travaux indispensables à la sécurité des biens et des personnes (intervention de curage au pré de madame Carle et au camping d'Ailefroide), ainsi qu'à la continuité du service public (remise en service de la conduite d'amenée d'eau du captage de Beassac).

Ces travaux relevant d'une urgence impérieuse se sont élevés à 55 264.74 € HT (66 317.69 € TTC).

Afin de permettre le règlement de ces travaux, madame le maire demande donc au conseil municipal de valider les devis proposés par les entreprises, comme suit :

- Réalisation des travaux de réparation de la conduite d'amenée d'eau de Beassac : entreprise OLIVE TRAVAUX pour un montant de 45 134.74 € HT (54 161.69 € TTC) ;
- Travaux de sécurisation des cheminements piétons et accès aux refuges au Pré de madame Carle : entreprise ESTIENNE CONSTRUCTION pour un montant de 10 130.00 € HT (12 156.00 € TTC) ;

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une voix contre (BARONNAT Bernard) et dix-huit voix pour

- **Valide** les devis proposés par les entreprises, portant sur la réalisation des travaux de première urgence réalisés entre le 21 et le 28 juin 2024, comme suit :
 - Réalisation des travaux de réparation de la conduite d'amenée d'eau de Beassac : entreprise OLIVE TRAVAUX pour un montant de 45 134.74 € HT (54 161.69 € TTC) ;
 - Travaux de sécurisation des cheminements piétons et accès aux refuges au Pré de madame Carle : entreprise ESTIENNE CONSTRUCTION pour un montant de 10 130.00 € HT (12 156.00 € TTC) ;
- **Autorise** madame le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ces marchés, inscrites partiellement au budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau, et en complément par le biais d'une décision modificative à venir (fongibilité des crédits en section d'investissement du budget principal de la collectivité) ;
- **Autorise** madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces marchés ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

